

13 mar 2007 -13:07

Communiqué de presse:plate-forme de concertation Pharma

La deuxième plate-forme de concertation créée à l'initiative du Premier Ministre Guy Verhofstadt entre le Gouvernement Fédéral, le «Health Science and Technology Group »(GSK, Janssen Pharmaceutica, Pfizer, UCB) et Pharma.be s'est déroulée ce mardi 13 mars 2007 à 10h00 au Lambermont.

La deuxième plate-forme de concertation créée à l'initiative du Premier Ministre Guy Verhofstadt entre le Gouvernement Fédéral, le «Health Science and Technology Group »(GSK, Janssen Pharmaceutica, Pfizer, UCB) et Pharma.be s'est déroulée ce mardi 13 mars 2007 à 10h00 au Lambermont.

La deuxième plate-forme de concertation créée à l'initiative du Premier Ministre Guy Verhofstadt entre le Gouvernement Fédéral, le «Health Science and Technology Group »(GSK, Janssen Pharmaceutica, Pfizer, UCB) et Pharma.be s'est déroulée ce mardi 13 mars 2007 à 10h00 au Lambermont. Lors de la première plate-forme de concertation (12 décembre 2006) quatre groupes de travail ont été constitués. Aujourd'hui, après 3 mois de travaux, les différents groupes ont rapporté au Premier Ministre Guy Verhofstadt, au Ministre des Finances Didier Reynders, au Ministre du Budget Freya Van den Bossche, au Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique Marc Verwilghen et au Ministre de la Santé Rudi Demotte leurs conclusions afin de promouvoir l'industrie bio pharmaceutique en Belgique.* Un premier groupe de travail, sous la présidence du Ministre Demotte, a proposé des pistes afin de favoriser la collaboration de l'industrie bio pharmaceutique avec les universités et stimuler l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques. Un plan d'action reprenant des initiatives concrètes en matière de partenariats scientifiques, de stages, de choix de thèses de doctorats et de financement des hôpitaux universitaires sera remis début juin au Premier Ministre.* Un deuxième groupe de travail, sous la présidence du Ministre Reynders, a présenté des mesures concrètes relatives à la fiscalité. Le Ministre Reynders propose une fiscalité compétitive avec le reste de l'Europe afin d'inciter la recherche et le développement en Belgique. Celle-ci consiste notamment à introduire un système d'immunisation fiscale à l'impôt des sociétés portant sur 80 % des royalties nettes encaissées. Cette mesure s'ajoute à la déduction d'intérêts notionnels en vigueur depuis le 1er janvier 2006.* Un troisième groupe de travail, sous la présidence du Ministre Demotte, a examiné différentes pistes afin d'optimiser l'accès aux médicaments innovants pour les patients (les contrats prix volume, les mesures de compensation, la déconnexion, la procédure accélérée après l'opinion positive CHMP, ATU ...). En ce qui concerne la compensation et la procédure accélérée, ces mesures sont relativement faciles à implémenter avec la réglementation actuelle. Vu l'unanimité et la volonté observées dans le groupe de travail, ces mesures peuvent être appliquées dès maintenant. D'autre part, en ce qui concerne la déconnexion, les contrats prix volume, etc..., ces mesures sont plus complexes et un groupe de travail, élargi à l'INAMI et aux mutualités, est chargé d'analyser les diverses possibilités de « conventions » entre les firmes pharmaceutiques et le Gouvernement ; ce groupe de travail s'engage à remettre au Ministre des Affaires sociales des propositions concrètes pour début juin.* Enfin, un quatrième et dernier groupe de travail sous la direction du Ministre De Decker a suggéré des pistes en faveur de la coopération au développement. Les partenaires ont convenu de se retrouver après un inventaire des initiatives déjà existantes, afin d'intensifier l'action de la Belgique en matière de coopération au développement dans le domaine de la santé publique. Un plan d'action sera remis au Premier Ministre début juin.